Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SEIZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **WHA76(12)**
Point 15.3 de l'ordre du jour **30 mai 2023**

Initiative mondiale Santé et Paix

La Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport consolidé du Directeur général,[1]

A décidé :

1) de prendre note de la feuille de route pour l'Initiative mondiale Santé et Paix à laquelle il est fait référence dans le document A76/7 Rev.1 ;[2]

2) de prier le Directeur général de présenter pour examen à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquante-quatrième session, un rapport sur les progrès qui auront été accomplis dans le renforcement de la feuille de route, en tant que document évolutif, au moyen de consultations avec les États Membres,[3] les observateurs[4] et d'autres parties prenantes, suivant la décision des États Membres.

Neuvième séance plénière, 30 mai 2023
A76/VR/9

= = =

[1] Document A76/7 Rev.1.

[2] Disponible à l'adresse https://www.who.int/fr/publications/m/item/roadmap-for-the-global-health-for-peace-initiative--draft (consulté le 3 mai 2023).

[3] Et, le cas échéant, les organisations d'intégration économique régionale.

[4] Tels que définis au paragraphe 3 du document EB146/43.